

# La gestion de la pêche de loisir dans les aires marines protégées

## Outils de gestion et de planification



### 1.1.3 - La pêche embarquée

*mise à jour: 05/04/2013*

Pratiquée à partir d'une embarcation exclusivement, la pêche embarquée revêt deux formes. Tout d'abord la pêche aux engins traditionnels qui allie le plaisir de la pêche et celui de la balade (de ce fait elle se nomme aussi « pêche promenade »). Elle est pratiquée par plus de 600 000 français. Le pêcheur amateur utilise des engins communément employés par les pêcheurs professionnels (néanmoins la réglementation concernant le type d'engins, leur nombre et leur taille est différente), comme les filets trémails (en Atlantique), les palangres, lignes de traîne, casiers à crustacés, etc., mais aussi des techniques plus simples, comme la ligne à main.

La deuxième façon de pratiquer la pêche embarquée est plus sportive, en utilisant toujours un bateau mais plus au large, avec des cannes à pêche et des moulinets (matériel très élaboré et généralement coûteux). Le pêcheur n'utilise que sa canne et cible de gros poissons, comme les bars adultes, les grosses dorades et les congros. Dans ce registre, on distingue encore plusieurs types de pêche embarquée sportive, en fonction de l'espèce recherchée. On trouve également la pêche aux thonidés à la traîne et la pêche aux squales, cette dernière ciblant le peau bleue, le mako, le renard ou le taupe (la capture de ces deux dernières espèces étant désormais interdite).

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB